



Risques encourus en cas de dépôt de bilan

Par **Michel62740**, le **15/10/2013** à **21:01**

Bonsoir

J'aimerais savoir si en cas de dépôt de bilan, mes biens propres peuvent être mis en danger.

Je suis artisan depuis 1981.

Suite à un accident de chantier, (chute de 3 m avec tassement des vertèbres) j'ai été "en arrêt maladie" pendant 4 mois, et donc perdu des clients,

depuis, je ne travaille plus de la même façon et ai beaucoup de mal à gagner ma vie.

Les chantiers étant de plus en plus dur à trouver.

Actuellement mes dettes ne sont que de 10 000 €

Mais ne pouvant combler le trou, je pense fortement au dépôt de bilan.

Les banques ferment leurs portes j'ai même demandé un prêt sur hypothèque qui a été refusé.

J'ai un salarié en arrêt pour alcool depuis 2,ans et demi

Je suis propriétaire de ma maison, mon épouse est mère au foyer.

J'ai peur que ma maison ne soit mise en vente pour 10000€.

Une fille de 21 ans qui poursuit ses études

Une de 18 ans en terminale

Je suis à la recherche d'un emploi, à 56 ans pas facile, mais je ne me décourage pas.

Je vous remercie des réponses que vous pourriez me donner

Cordialement

Michel

Par **P.M.**, le **16/10/2013** à **09:23**

Bonjour,

Ce sujet ne concerne pas le Droit du Travail, thème du forum sur lequel il est publié...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'un avocat spécialiste et/ou de la chambre des métiers...